

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL SAINT-FRANCOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE

Sont présents :



M. Christian Massé, maire
M. Mario Côté, conseiller
M. André Courtemanche, conseiller
M. Nicolas Turcotte, conseiller
Mme Lorraine Denis, conseillère
M. Adrien Steudler, conseiller

Séance
extraordinaire
du 7 janvier
2019

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 janvier 2019
à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine**

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRESENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h par Christian Massé, maire de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire

Les membres du conseil ont reçu l'avis prévu par la Loi.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**3 RÉOLUTION CONCERNANT LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT 131-03-2007**

**4 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT DE TAXATION
2019**

5 PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

6 LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-01-001

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu.

2019-01-002

**3. RÉOLUTION CONCERNANT LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT 131-03-2007**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	7 janvier 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9469 %
Montant :	512 000 \$	Date d'émission :	14 janvier 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 janvier 2019, au montant de cinq cent douze mille dollars (512 000 \$);

ATTENDU QU'À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

43 400 \$	2,50000 %	2020
45 000 \$	2,60000 %	2021
46 700 \$	2,75000 %	2022
48 300 \$	2,90000 %	2023
328 600 \$	3,00000 %	2024

Prix : 98,58000

Coût réel : 3,31923 %

2 - CD DU VAL-SAINT-FRANCOIS

43 400 \$	3,59000 %	2020
45 000 \$	3,59000 %	2021
46 700 \$	3,59000 %	2022
48 300 \$	3,59000 %	2023
328 600 \$	3,59000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,59000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

43 400 \$	3,65000 %	2020
45 000 \$	3,65000 %	2021
46 700 \$	3,65000 %	2022
48 300 \$	3,65000 %	2023
328 600 \$	3,65000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,65000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Racine accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 janvier 2019 au montant de cinq cent douze mille dollars (512 000 \$) effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 131-03-2007. Ces billets sont émis au prix de quatre vingt dix huit dollars et cinquante huit cents (98,58000 \$) pour chaque cent (100,00 \$), valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2019-01-003

4. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2019

Avis vous est par les présentes donné par Madame Lorraine Denis, conseillère, qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le règlement no 313-01-2019 pour déterminer les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2019, ainsi que les taux des intérêts et frais pour les arrérages des taxes passées dues avec dispense de lecture.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet de Règlement numéro 313-01-2019 a été effectuée par le président d'assemblée.

Des copies du Règlement ont été mises à la disposition du public.

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-01-004

6 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et/ou de résolutions, le cas échéant.

Monsieur le conseiller Mario Côté propose la levée de la séance extraordinaire à 19 h 53.

CHRISTIAN MASSÉ
Maire

LYNE GAUDREAU
Directrice générale, secrétaire-trésorière